



DATE DE PUBLICATION : 3 janvier 2019

Le directeur général des Ressources humaines

Délégation de pouvoirs à l'effet de présider le CHSCT Paris

Vu la délégation de pouvoirs donnée par le Gouverneur le 5 janvier 2011 au directeur général des Ressources humaines,

Décide :

Délégation permanente est donnée au directeur des Relations sociales à l'effet d'assurer la présidence du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) Paris.

Fait à Paris, le 2 janvier 2019

Hervé GONSARD